



Hermance



Les autorités

Maire
M. Bernard Laperrousz

Adjoints
M. André Saillet
M. John Keane

Conseil municipal
Il est composée de 13 membres et est présidé par M. Philippe Ley

Population

900 habitants
Rang: 38^e commune du canton sur 45

Emplois dans la commune

131 emplois
Secteur primaire: 9,9%
Secteur secondaire: 12,2%
Secteur tertiaire: 77,9%
Rang: 41^e commune du canton sur 45

Elèves et apprentis

Enseignement public 71,9%
Enseignement enfantin et primaire 40,5%
Cycle d'orientation 9,2%
Niveau secondaire et tertiaire 22,2%

Enseignement privé 22,1%
Rang: 37^e commune du canton sur 45

Les surfaces

● Agricole	58,2%
● Habitable	26%
● Boisée	15,1%
● Surface improductive	0,7%

Rang: 44^e commune du canton sur 45

Taux des centimes additionnels

44 centimes

Mairie

1, rue de l'Eglise
1248 Hermance
Tél. 022 751 13 90
Fax 022 751 20 90
mairie@hermance.ch

Horaires

Mardi 15 h – 19 h et jeudi 16 h – 18 h

Services communaux

Protection civile
Protection civile
OPC Lac
Tél. 022 850 92 70

Gendarmerie
Poste de police de la Pallanterie
Tél. 022 427 98 60

Service du feu
M. Pierre Goretta
Tél. 079 624 90 80

Armoiries

Porte: de gueules à trois pals chargés de dix billettes d'azur.

La commune en bref

Hermance, une qualité de vie enviable

Hermance, une commune aux caractéristiques préservées

Hermance au XIIIe siècle

Fondée par Aymon II de Faucigny au milieu du XIIIe siècle en tant que ville nouvelle, Hermance est aujourd'hui un charmant village qui a su garder son caractère d'autrefois au bord du lac Léman. Dès l'origine, la ville neuve fut dotée d'un château fort, d'une église reconnue par une bulle du pape Innocent IV et d'une enceinte. Aujourd'hui, on peut voir le donjon et une partie des murailles. Très tôt, Hermance fut un enjeu de la guerre entre deux femmes appelées l'une et l'autre Béatrix. La première, Béatrix de Villars de Thoire, était la belle-sœur du Petit Charlemagne, Pierre II de Savoie, la sœur de sa femme Agnès de Faucigny; l'autre, la Grande Dauphine, Béatrix de Faucigny, était leur fille. A la fin du XIIIe siècle, les deux femmes ont contribué à embellir cette ville neuve où elles aimaient à résider, mais pas en même temps, bien sûr. L'une de ces Béatrix, on ne sait pas laquelle, fit construire l'église, qui a fait l'objet de plusieurs transformations jusqu'au XVIIe siècle.

D'un port à l'autre

Au XVIe siècle, les guerres de la Réforme portèrent de sérieux coups à Hermance. Aujourd'hui rattaché au canton de Genève, le village était alors savoyard. Les Bernois et les Genevois l'ont plusieurs fois pris d'assaut et en ont fait combler le port qui avait abrité une flotte de guerre. Autrefois destiné avant tout aux pêcheurs, à leurs nasses et à leurs filets, le port actuel est situé à une centaine de mètres plus au sud. Il s'y trouve aussi un débarcadère de la CGN (Compagnie Générale de Navigation). Un port de plaisance plus vaste protégé par une digue le complète 500 mètres plus au sud.

La plongée sous-marine et la plage

Des investigations sous-marines ont permis de découvrir des pilotis, des outils et des bijoux datant de la préhistoire. Aujourd'hui, été comme hiver, la plage d'Hermance reçoit quotidiennement des écoles de plongée car les fonds descendent vite jusqu'à 70 mètres. Une zone protégée accueille les nombreux baigneurs lors de la saison estivale. Plusieurs légendes font allusion à ce qu'on pourrait trouver sous le mystère des eaux. D'autres concernent des lieux précis, des sources et des marais de l'ancienne seigneurie d'Hermance.

Deux villages en un

Dès l'origine, Hermance comportait deux quartiers: au sommet de la colline, à l'ombre du château, le Bourg Dessus, des fermes principalement; entre la rivière et le lac, des demeures d'artisans, mitoyennes pour la plupart. Elles sont alignées comme autrefois le long des ruelles et évoquent bien leur époque. Le linteau de certaines portes indique encore l'année de leur construction, 1551, par exemple. Le Manoir, une maison de maîtres du XVIIIe siècle, domine le port. L'espace intermédiaire entre le Bourg Dessus et le quartier plus urbain est occupé par l'église placée sous le vocable de St Georges, et le Mestral, un petit château des XVe et XVIe siècles. Propriété de la commune depuis 1983, il abrite la mairie. Hermance est devenue genevoise et suisse lors de la signature du traité de Turin, en 1816. Son territoire s'étend sur les deux rives de l'Hermance, une petite rivière que longe un sentier dans un vallon plein de charme. Des ponts et des gués joignent les deux rives au point qu'on ne se rend parfois pas compte qu'on franchit une frontière nationale. Ce fut le lieu de nombreux passages clandestins de personnalités ou de quidams entre 1940 et 1944.

Auberges, établissement, commerces, artisanat et transports

Trois restaurants et une boulangerie-salon de thé contribuent à l'accueil des visiteurs de même qu'une épicerie et quelques artisans. D'avril à octobre, un beau camping aménagé au bord du lac et doté d'une buvette publique accueille les nombreux estivants. Hermance est desservi par une ligne de bus régulière au bénéfice d'un horaire attractif à partir de Genève-Rive. En été, les bateaux de la CGN y font escale. Le Bourg Dessus abrite également un EMS, La Maison de La Tour, qui domine le lac.

Des activités culturelles et sportives intenses

La commune d'Hermance peut se targuer de compter de nombreuses sociétés qui animent tout au long de l'année une vie locale et associative intense. Une partie de celle-ci se déroule sur le territoire de la commune française de Chens-sur-Léman, notamment pour le rugby, le tennis ainsi que le skate. Notre expérience de cette collaboration trans-

frontalière est riche d'enseignement sur la nécessité de dépasser les frontières naturelles d'autant plus lorsque celles-ci sont aussi étroites que celles de la commune d'Hermance.

COHERAN, collaboration et ambition légitime

Depuis de nombreuses années, les communes de Corsier, d'Hermance et d'Anières (COHERAN) ont ressenti la nécessité de collaborer pour répondre aux attentes des habitants de cette région du canton.

Au début de l'été, un important palier a été franchi avec l'élaboration d'une charte intercommunale à la teneur suivante:

Rappelant les expériences de collaboration déjà en cours entre les communes parties à la présente charte; Considérant le nombre croissant de politiques publiques pour lesquelles la législation fédérale ou cantonale incite les communes à se regrouper; Considérant de manière générale que le recours au mécanisme de collaboration intercommunale peut permettre le développement de tâches publiques à moindres coûts; Considérant que la collaboration intercommunale peut également permettre d'ouvrir ou de maintenir des services publics dont les coûts sont injustifiables à l'échelle d'une seule commune; Reconnaissant enfin l'opportunité de partager leurs efforts; Les communes d'Anières, de Corsier et d'Hermance créent une Conférence intercommunale sous la désignation COHERAN.

Transformation et extension de l'école et création de locaux communaux

Le développement de la commune nécessite l'adaptation de nos infrastructures. C'est pour répondre à ses besoins qu'il a été décidé en février 2006 de réaliser cet important projet à l'échelle de notre commune (CHF 7 millions). Si tout se déroule conformément au planning d'intention, les nouveaux locaux seront à disposition à la rentrée des classes 2008 – 2009.

Les enjeux à venir

Au bénéfice d'un cadre de vie d'une grande qualité, la commune d'Hermance prête une grande attention à son développement. Un nouveau plan directeur vient d'être établi avec en point de mire la volonté de préserver les caractéristiques du village. Ces prochaines années verront s'ouvrir de nouveaux dossiers de réflexions portant sur l'aménagement de l'entrée du village où la commune est propriétaire d'une parcelle conséquente. Il conviendra de chercher à répondre aux défis posés par les problèmes de parking dans le village, de maintenir et favoriser l'installation de petits commerces, de mettre à disposition des jeunes de la commune de nouveaux logements à des prix abordables, si peu disponibles sur notre commune.



Les quais d'Hermance.

Bernard Laperrousz
Maire